

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00335

Numéro SIREN : 452 338 874

Nom ou dénomination : A.R.S. 74

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006914

2/6914

JURISDICTIONAL DE COMMERCE

Désignation de l'entreprise		SAS ARS 74		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		222 IMPASSE DE LA FRUITIERE 74350 ALLONZIER LA CAILLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 5 2 3 3 8 8 7 4 0 0 0 2 0		Neut		*	
				Exercice N clos le,		31/03/2020	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	295 000	AI		295 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	24 611	AS	21 998	2 613
		Autres immobilisations corporelles	AT	102 073	AU	70 422	31 651
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	339	BE		339
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 420	BI		3 420
TOTAL (II)			BJ	425 445	BK	92 420	333 024
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	26 676	BM		26 676
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 858	BW		2 858
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	303 487	BY	7 800	295 687
		Autres créances (3)	BZ	672 677	CA		672 677
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	28 112	CE		28 112
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	873 358	CG		873 358	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 260	CI		7 260	
	TOTAL (III)	CJ	1 914 431	CK	7 800	1 906 631	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	2 339 876	1A	100 220	2 239 655
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ARS 74		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 000)			DA	75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	7 500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 125 894
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	336 088
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 544 482
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	38 836
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	6 889
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	39 993
	Dettes fiscales et sociales			DY	100 105
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes				EA	509 347
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	695 172	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 239 655	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	688 282
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ARS 74							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	1 058 916	FE	14 614	FF	1 073 530	
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 058 916	FK	14 614	FL	1 073 530	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	40	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 073 570
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	261 224	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	11 324	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	153 364	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 463	
	Salaires et traitements*					FY	117 624	
	Charges sociales (10)					FZ	62 705	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	9 737
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	617 449
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	456 121	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 041	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	8 041	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 480	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 480	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 561	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	458 683	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise		SAS ARS 74		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	530	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	583	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 113	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	29	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	29	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 084	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	123 679	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 082 725	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	746 637	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	336 088	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	2 528
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			29			
Produits des cessions d'éléments d'actif				583		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	29
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	29
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	583
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	583

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ARS 74

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2020, dont le total est de 2 239 656 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 336 088 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/10/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel dans le compte 649000 (compte CEGID) un crédit d'impôt relatif à l'application du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant de 527 €.

Le CICE au 31/12/2018 a été utilisé de la manière suivante : 527 € pour la reconstitution du fonds de roulement

L'entreprise n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE concernant les salaires versés sur 2018 s'élevant à 527 € a été déduit de l'impôt société pour sa totalité.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	295 000			295 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	295 000			295 000
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 612			24 612
– Installations générales, agencements aménagements divers	83 393			83 393
– Matériel de transport	28 993		24 217	4 776
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 579	494	2 169	13 904
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	152 577	494	26 386	126 685
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	340			340
– Prêts et autres immobilisations financières	3 420			3 420
Immobilisations financières	3 760			3 760
ACTIF IMMOBILISE	451 337	494	26 386	425 445

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		494		494
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		494		494
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		26 386		26 386
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		26 386		26 386

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2020
Éléments achetés	295 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	295 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 475	523		21 998
– Installations générales, agencements aménagements divers	45 140	7 983		53 124
– Matériel de transport	28 368	266	24 188	4 446
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 057	965	2 169	12 853
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	109 040	9 737	26 357	92 421
ACTIF IMMOBILISE	109 040	9 737	26 357	92 421

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 986 846 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 420		3 420
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	303 487	303 487	
Autres	672 678	672 678	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 261	7 261	
Total	986 846	983 426	3 420
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Banque – intérêts courus à recevoir	3 324
Total	3 324

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 75 000,01 euros décomposé en 382 titres d'une valeur nominale de 196,34 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 688 283 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 994	39 994		
Dettes fiscales et sociales	100 105	100 105		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	548 184	548 184		
Produits constatés d'avance				
Total	688 283	688 283		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	38 837			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	673
Associés – intérêts courus	38 837
Primes de bilan cap	45 000
Charges sociales – charges à payer	23 043
Etat – autres charges à payer	748
Total	108 301

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 261		
Total	7 261		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A.R.S. 74

Société par actions simplifiée au capital de 75.000 Euros
Siège social : 222, impasse de la Fruitière
74350 ALLONZIER-LA-CAILLE

R.C.S. THONON-LES-BAINS B 452 338 874

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

**DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 4 DECEMBRE 2020**

L'Associée Unique approuve l'affectation des résultats proposée par le Président, et décide d'affecter le bénéfice de 336.088,21 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	336.088,21 Euros
En totalité au poste « Autres Réserves »	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique constate que les dividendes suivants éligibles à la réfaction de 40 % ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

Dividendes éligibles

31/03/2017	226,00 Euros
31/03/2018	314,14 Euros
31/03/2019	314,14 Euros

Le Président

